

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 17 MARS 2023**

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 9

Date de la convocation : 13 mars 2023 Date d'affichage : 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHE (pouvoir à M. François PARIS),

Secrétaire de séance : Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-014**BUDGET PRINCIPAL 2023**

- Vote des taux de la fiscalité directe locale

Monsieur François PARIS adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal des travaux de la commission des finances en vue de la préparation du budget 2023 et du souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Pour 2023 et pour la neuvième année consécutive il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

	Taux communaux 2022	Taux communaux 2023
Taxe foncière (bâti)*	26,57 %	26,57 %
Taxe foncière (non bâti)	108,50 %	108,50 %
Taxe d'habitation (TH)	19,61 %	19,61 %
CFE	23,29 %	23,29 %

**Dont taux Départemental*

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition ;

ADOpte les taux de fiscalité locale énoncée ci-dessus pour l'année 2023.

Fait et délibéré dans la salle de l'Echo du Jaillet, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 mars 2023

Le Maire,

Jacques ZIRNHELT



Envoyé en Sous-préfecture le **22 MARS 2023**
Affiché le **22 MARS 2023**

La Secrétaire de Séance,
Mme Christine BURNIER-FRAMBORET